

# Journée internationale des droits des femmes : l'égalité femmes-hommes et la mixité dans l'enseignement agricole

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, Marie Pannetier, chargée de mission Aides sociales, Égalité et Diversité à la direction générale de la recherche et de l'enseignement (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, répond à quelques questions au sujet de l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement agricole et sur les actions mises en place pour favoriser la mixité et l'égalité dans les établissements scolaires.

# Journée internationale des droits des femmes : l'égalité femmes-hommes et la mixité dans l'enseignement agricole

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, Marie Pannetier, chargée de mission Aides sociales, Égalité et Diversité à la direction générale de la recherche et de l'enseignement (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, répond à quelques questions au sujet de l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement agricole et sur les actions mises en place pour favoriser la mixité et l'égalité dans les établissements scolaires.

## L'égalité femmes-hommes dans l'enseignement agricole

### **Comment qualifieriez-vous la situation des étudiantes dans l'enseignement agricole ?**

On connaît une évolution positive de la place des filles dans l'enseignement agricole. En 1975, 20% des étudiants de l'enseignement supérieur agricole long (études agronomiques, vétérinaires et de paysage) étaient des femmes. En 2020, elles représentent 62% des effectifs.

S'agissant de l'enseignement technique : à la rentrée 2020, les filles représentent 48,6% des effectifs des élèves, des apprentis et des étudiants de l'enseignement supérieur agricole court (B TSA).

### **Existe-t-il des disparités entre les différentes filières ? Y a-t-il eu des évolutions dans ce domaine ?**

S'agissant de l'enseignement technique, derrière le chiffre de quasi parfaite mixité, se cachent en effet des disparités de répartition filles-garçons selon les filières. Des filières restent encore « genrées », que ce soit du côté masculin, avec par exemple les filières agroéquipements ou aménagements paysagers, ou du côté féminin avec la filière services aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT).

Dans l'enseignement supérieur long, les filles sont très présentes en filières vétérinaires, ce qui explique leur surreprésentation dans l'enseignement supérieur agricole long. Elles le sont moins dans les filières d'ingénieurs.

## Les actions mises en place pour favoriser l'intégration des étudiantes

### **Quels sont les différents dispositifs visant à favoriser l'intégration des filles dans le monde agricole ?**

L'action de la DGER en matière d'égalité filles-garçons est diverse. Nous engageons des actions de long terme : par exemple, une recherche-action portant sur les filières dites « genrées » de l'enseignement agricole technique visant à garantir à tous les jeunes, filles et garçons, des choix d'orientation éclairés. Nous sommes également à l'initiative d'appels à projets à l'attention des établissements les encourageant à mener des projets portés par les jeunes apprenants, encadrés par le personnel éducatif, ayant pour objectif de s'interroger sur les questions d'égalité et de diversité. Enfin, nous coopérons avec des associations, par exemple l'association « » qui vise à transmettre aux jeunes une culture d'entreprendre et qui organise chaque année un focus sur l'entrepreneuriat féminin, auquel l'enseignement agricole prend part depuis cinq ans.

### **Quels sont selon vous les leviers les plus efficaces pour favoriser la mixité filles-garçons dans l'enseignement agricole ?**

Un des leviers les plus efficaces est d'agir en faveur de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, mais aussi, dans une démarche plus « positive », vers l'ouverture des esprits. Cela s'accompagne d'un travail portant sur la

représentation des métiers : montrer, prouver et convaincre que les femmes peuvent acquérir des compétences, remplir des missions et assumer des activités dans tous les domaines, et qu'il en est de même des garçons. Il n'existe pas d'assignation professionnelle de genre. Ce travail doit être mené au sein de l'enseignement agricole, mais aussi avec les professionnels, au vu des enjeux et des transitions à venir dans le monde agricole. Pour ce faire, il y a d'une part le cadre législatif et réglementaire qu'il faut offrir : c'est le sens de la qui rappelle que l'apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et d'autres modèles se construisent. De même, en 2019, le ministre en charge de l'Agriculture et la secrétaire d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations ont signé la convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif, d'une durée de cinq ans. La Haute fonctionnaire à l'Égalité des droits est chargée de son suivi, ainsi que des liens entre égalité au sein de l'enseignement agricole et égalité entre agricultrices et agriculteurs plus généralement.

## Les dispositifs de lutte contre le sexisme dans les établissements

### **Quels sont les dispositifs contre le sexisme en place dans les établissements d'enseignement agricole ?**

Plusieurs dispositifs sont mis en place par le , animé par une animatrice nationale qui est chargée de piloter les actions et les initiatives, et qui détient un rôle de relais entre les différents acteurs. Dans cette optique, plusieurs appels à projets sont lancés, des partenariats avec des associations sont conclus et des formations sont proposées au personnel éducatif. Sur ce dernier point, les enquêtes « climat scolaire » nous offrent une aide précieuse pour adapter les besoins de formations selon les diagnostics établis grâce à ce travail de proximité. L'égalité filles-garçons nécessite un travail transversal, car c'est une question présente dans tous les domaines et à chaque moment de la vie de l'élève.

### **Des actions sont-elles prévues à l'occasion de la journée du 8 mars ?**

Les actions pour le 8 mars sont riches et diverses chaque année. Pour preuve, l'an dernier, nous avons organisé une webradio nationale « » rassemblant les travaux de podcasts d'une dizaine d'établissements.

Cette année, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sera doublement représenté au lancement de la semaine de l'entrepreneuriat féminin de l'association 100 000 entrepreneurs. Le lancement national se tiendra à Maisons-Alfort en présence d'Isabelle Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Plusieurs lancements régionaux se tiendront en parallèle, auxquels participeront les autorités déconcentrées, notamment en Aquitaine où l'enseignement agricole sera représenté par des apprenants du lycée Kyoto de Poitiers.

Par ailleurs, la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) Occitanie signera la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif à la préfecture de région.

Enfin, de très nombreuses actions sont menées au sein des établissements par les élèves eux-mêmes, avec les professeurs et les personnels.